

La présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) sera l'occasion de parachever l'agenda présidentiel en matière d'Europe de la défense. Pour être lisible, elle pourrait être recentrée autour d'un nombre restreint de propositions choisies pour leur impact politique et leur capacité d'entraînement sur l'ensemble de l'agenda. Il conviendra de remettre ces propositions en perspective du projet de « Conseil de sécurité européen » souhaité par le président de la République et qui fait l'objet d'un travail spécifique coordonné avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Il est possible d'identifier les axes de travail suivants :

- **L'opérationnalisation de l'article 42.7 TUE** : pour se préparer à la gestion des crises futures, il sera essentiel de poursuivre les travaux sur l'opérationnalisation de l'article 42.7 du traité sur l'Union européenne. Priorité présidentielle, l'opérationnalisation de l'article 42.7 a pour objectif politique d'affirmer la solidarité et l'unité de l'Union européenne.
- **L'aboutissement des travaux sur la boussole stratégique** : les travaux sur la boussole stratégique, qui ont débuté sous présidence allemande, pourraient aboutir sous présidence française. Ils visent :
  - à développer une analyse partagée de la menace et des vulnérabilités de l'Union européenne, à horizon 2025-2030 ;
  - à renforcer la cohérence entre les initiatives et politiques existantes et l'action des différentes institutions et organes ;
  - à décliner de façon cohérente le niveau d'ambition de la Stratégie globale de 2016 en donnant des orientations politiques nouvelles, sur une période de 5 à 10 ans.
- **L'élaboration d'une stratégie de sécurité maritime européenne** : l'« Europe qui protège » doit s'incarner dans des réalisations tangibles et liées aux préoccupations des citoyens. La sécurité maritime est de ce point de vue valorisable (protection des approches de l'Europe, migrations, trafics, voire terrorisme). Elle constitue un champ opérationnel moins exploré que les opérations terrestres et ouvre des perspectives plus globales.
- **La définition d'une politique spatiale européenne de défense** : au vu de la montée en puissance des sujets spatiaux à des fins de sécurité et de défense au niveau européen, définir une politique européenne spatiale de défense devient une nécessité. Dans ce contexte, et compte-tenu de la place singulière de la France en tant que nation spatiale historique, la PFUE pourrait être l'opportunité d'insuffler une nouvelle ambition pour le spatial européen.

Enfin, la thématique écologique est d'un intérêt politique fort. Les problématiques relatives au changement climatique dans le domaine de la défense européenne recouvrent différents aspects : la dimension défense comme partie intégrante de l'action de l'UE en matière de changement climatique, la prise en compte du changement climatique dans les missions et opérations PSDC, la réduction de l'empreinte carbone en opération. Cette thématique fera l'objet de la tenue en France de la 3<sup>ème</sup>

édition du forum de consultation sur l'énergie renouvelable dans le domaine de la défense et de la sécurité, animé par l'AED (« *Consultation Forum for Sustainable Energy in the Defence and Security Sector* », CF SEDSS).

Ces éléments n'ont pas vocation à l'exhaustivité, certains sujets complémentaires faisant l'objet d'approfondissements en cours : cyberdéfense, hybride, protection des infrastructures critiques, conséquences de la stratégie industrielle européenne en matière de défense.

La préparation de la présidence française devrait s'appuyer autant que possible sur nos partenaires. Un leadership français trop marqué, a fortiori dans un contexte de relations transatlantiques dégradées, pourrait s'avérer contreproductif. Une importance particulière devra ainsi être accordée à la bonne coordination avec Berlin (présidence au 2<sup>ème</sup> semestre 2020), Lisbonne (S1 2021), ainsi qu'avec les Etats qui constitueront notre trio (Suède et République tchèque). Enfin, en matière de PESC et de PSDC, la présidence reste formellement exercée par les institutions, de sorte que nos objectifs devront également être partagés avec elles.